

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 28 mars 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-  
DELPUECH-GALTIER-GARNIER GEOFFROY-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-  
BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Martine TEIXEIRA

-----  
Délibération N° 2026/17  
-----

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE-BRIANCE-GORRE**

- Vu l'article L 2121-33, L 5211-7, L 5211-8, L 5721-1 et L 5721-2 du C.G.C.T.,

Le Conseil municipal a procédé, au scrutin secret, à la désignation des délégués auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

Sont désignés :

→ Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Marie MASSY
- Monsieur David BEAUDOU

→ Délégués suppléants :

- Madame Françoise GARNIER GEOFFROY
- Madame Josette GALTIER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 03 avril 2026

La secrétaire,

Martine TEIXEIRA



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

La Maire,

Karine BRUNEAU

